

La Petite Tunisie

LE PETIT TUNISIEN

SOCIALISTE

LA TUNISIE SOCIALISTE

Insertions : 1^{re} page, 5 fr. la ligne; Échos, 2 fr. 50; Financières (2^e page), 3 fr.; Chronique locale, 1 f. 50; Réclames en 3^e page, 1 fr.; en 4^e page, 0 f. 50; Petites ann., 0 f. 25. — Abonnements payables d'avance.

Les annonces sont reçues dans toutes les grandes agences françaises et étrangères et à Tunis aux bureaux du journal

Rédacteur en Chef : **ÉMILE LACROIX**

Rédaction et Administration :

TUNIS — 5, rue Es-Sadikia (ancienne Municipalité) — TUNIS

TÉLÉPHONE 7.94

TÉLÉGRAMMES : PETITE TUNISIE - TUNIS

Abonnements : Tunisie et Constantine : un an, 10 fr.; six mois, 6 fr. France et Algérie : un an, 12 fr.; six mois, 7 fr. Etranger, port en sus, On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

Secrétaire de la Rédaction : J. VÉHEL

Les Musulmans français

Au moment où le sort de Constantinople se décide, rien n'est plus juste que d'admirer l'énergie parti pris de nos musulmans d'Afrique. Ils ont parfaitement distingué le rôle qui leur incombe dans le monde de l'Islam : ils se sont certainement placés franchement à l'avant-garde et ils n'ont pas hésité à donner aux Jeunes-Turcs un exemple mémorable de clairvoyance et de discernement. Les Jeunes-Turcs, dont les doctrines se sont corrompues et abâtardies par toutes les compromissions, n'ont rien trouvé de mieux que de mettre leur pouvoir d'un jour au service des deux puissances qui représentent en Europe la réaction et la barbarie, tandis que nos soldats d'Afrique combattent à nos côtés pour la civilisation et le progrès. La ligne de démarcation est nettement tracée. A une heure si critique, les nôtres ont donc orienté, d'une façon définitive, leur propre avenir. Fidèles aux croyances qui sont celles de leurs pères, sachant notre volonté déclarée de les respecter, ils ne se laissent pas troubler par le sophisme de la prétendue « guerre sainte »; ils n'ignorent pas que les Enver, les Djavid et consorts n'ont nulle qualité pour « lever l'étendard du Prophète » et qu'il ne suffit pas de toucher de grosses commissions, dans des opérations financières louches, pour se réclamer de la sainteté, de la pureté, du détachement qui furent les vertus signalétiques des véritables chefs de l'Islam.

Cette vue claire des situations respectives est celle des personnages les plus compétents, des interprètes les plus vénéralés de la pensée musulmane. Dès le 11 novembre, on télégraphiait d'Alger : « Les protestations indigènes contre l'attitude du gouvernement ottoman sont de plus en plus nombreuses. » Citons quelques exemples : « A Laghouat, la famille du bach-aga Lakhdar dont les membres exercent le plus grand commandement du territoire, a télégraphié au gouverneur général en exprimant son loyalisme et sa fidélité, se disant prête à marcher contre les Turcs aussi bien que contre les Allemands.

De Chellala, d'Orléansville, de Boghari, de Constantine, de la grande tribu des Hraotas, qui envoya deux chefs religieux des Chadelia du Sud, de Saïda, du Djebel-Nador, c'est partout le même cri, la même protestation contre « l'acte odieux des dirigeants ottomans ».

Les Senoussis font comme les Chadelia. Les grandes zaouias du sud, qui sont les centres de la propagande religieuse, ne restent pas en arrière. Les protestations émanant : 1^o des Rahmanyas dont le siège est à El-Hamel, territoire de Boussada ; 2^o des Tidjanya n'An-Mahdi, cercle de Laghouat, et de la branche de la même confrérie dont le siège est à Temacine, territoire de Touggourt. (Nous voilà en plein désert). Ces deux confréries sont celles qui comptent le plus d'adeptes en Algérie. Ce sont les Rahmanyas qui ont fomenté, avec l'aide de Mokrani, l'insurrection de 1871 en Kabylie où leurs khouans sont toujours très nombreux.

Il faudrait des pages pour tout énumérer. Mais le point sur lequel il est important d'insister, c'est que ces populations, dans leur mouvement unanime, s'inspirent de raisons parfaitement réfléchies. Elles choisissent, en un mot, et elles savent pourquoi elles se rangent du côté de la France.

Dans cette revue instructive, il suffit de laisser la parole aux représentants accrédités des populations indigènes. Voici un trop court extrait de la déclaration adressée à M. Alapetite, résident général à Tunis, par les notables de la tribu des Souassi : « Le Gouvernement du Protectorat nous a comblés de ses bienfaits depuis trente-cinq ans et, par conséquent, la France est devenue notre patrie et les Tunisiens sont ses en-

fants. Quiconque tente de toucher à son honneur touche à l'honneur des Tunisiens : par suite, il est du devoir de tout indigène de donner sa vie et ses biens pour l'honneur du drapeau à l'ombre duquel il vit. Il est évident que la France est puissante, mais nous voulons avoir cet insigne honneur d'être comptés parmi ses enfants levés en masse pour la faire respecter. »

C'est le Bey de Tunis, dont la visite récente à Paris et à Chantilly avait fait apprécier la haute valeur personnelle, qui donne la note décisive dans une proclamation à ses sujets. Après avoir rappelé ce que les possessions d'Afrique doivent à la France, il dit, abordant franchement le point le plus sensible : « Ajoutez à cela le respect des croyances et des traditions musulmanes, respect pour lequel le Gouvernement protecteur nous a fait des promesses et donné des garanties... D'ailleurs, la France et ses alliés, par respect pour la religion musulmane, ont décidé de circonscrire le théâtre des hostilités, de façon à en exclure le Hedjaz où se trouvent les lieux saints et vénérés de tous les musulmans. » Et, se retournant enfin vers la France protectrice, il prononce le mot qui est vraiment le mot de la situation, et qui a retenti d'un bout à l'autre de l'Afrique pour être répété (nous en avons la preuve) par des milliers de bouches musulmanes : « La France et la Tunisie ne font qu'une ; en défendant la France, les Tunisiens défendent leur mère ! »

Et, en effet, il n'est pas une colonie française à population musulmane où l'on ne constate un élan aussi vif, un mouvement aussi passionné pour voler au secours de la patrie commune. Du Sénégal, on écrit :

« Nos réservistes indigènes ont obéi immédiatement à l'ordre de mobilisation. Dans tous les cercles, la levée des anciens tirailleurs, leur acheminement vers les unités réglementaires, leur incorporation se sont accomplis dans l'ordre et le calme le plus absolu. Ceux que leur âge ou leur état physique écartaient s'en retournaient navrés. » Il en est qui se jetaient à la nage pour ne pas manquer le bateau... « De tous les coins de la brousse, nos chefs indigènes ont donné l'exemple, offrant qui ses bœufs, qui ses chevaux, ses gens, ses fils, sa propre personne... Ce sera un des plus beaux titres de gloire de la troisième République, la justification de son œuvre coloniale inspirée d'un caractère libéral et profondément humain, d'avoir à ce point démenté des populations, conquises hier par la force, qu'elle ait pu y trouver si rapidement et en nombre si considérable des défenseurs de son sol et de son indépendance.

« ... Si nous avions pu accepter tous les engagements, nous aurions trouvé dix fois, vingt fois plus d'hommes (et c'est par dizaines de mille que nous les comptons déjà). Dans le Djoloff, dans le Saloum, dans le Cayor, des cantons entiers seraient partis avec leurs chefs pour faire la guerre avec la France ».

Étendez ces constatations à la Guinée, à la Côte d'Ivoire, au Dahomey, à toute l'Afrique occidentale. Partout, c'est le même zèle, le même entrain, le même cri : on veut combattre pour la France, « qui est une mère ».

Ce qui s'est passé au Maroc est véritablement épique et mériterait de devenir légendaire. L'Allemagne avait escompté une rébellion. Or, le Maroc nous a fourni des troupes admirables qui, selon la propre expression du général Joffre, « ont donné des preuves remarquables de leur vaillance, de leur aptitude à la guerre en Europe, de leur discipline, et se sont placées au meilleur rang parmi les troupes indigènes ». On m'a raconté que, dans un de nos hôpitaux de Paris, on soignait en ce moment un Marocain qui avait eu le bras droit traversé par une balle en combattant pour la France, tandis que le bras

gauche portait la cicatrice d'une blessure faite par une balle française lors de la conquête du Maroc. Ce simple fait est symbolique : la France s'attache vite les peuples qui entrent en contact avec elle. Il suffit de la connaître pour que les haines et les rancunes s'apaisent dans un sourire.

Pourquoi ce noble et singulier privilège ?... Parce que la France sait que tous les hommes sont égaux. Il n'y a pas d'autre secret. Parce qu'elle aime tous ses sujets à l'égal de ses enfants, parce qu'elle a le caractère chevaleresque et qu'elle conquiert les peuples non pour elle, mais pour eux. La fondation d'une colonie pour nous n'est pas une « affaire », on nous l'a assez reproché pour que nous en revendiquions le mérite et l'honneur. Nous colonisons pour civiliser, un point, c'est tout.

Et voilà que tous ces peuples ont parfaitement compris. Ils ont compris qu'en nous restant fidèles, ils ont tout à gagner et rien à perdre. Combattant près du soldat français dans les dunes des Flandres ou dans les forêts de l'Argonne, ils remportent leurs galons de peuples civilisés ! une fois de plus, voilà nos compagnons d'armes, nos égaux devant l'ennemi, nos frères !

Ils ont pris le bon parti : ayant accompli, d'instinct, un acte magnifique, ils ont adopté en même temps une détermination de la plus haute portée politique, philosophique et mondiale, ils ont décidé du sort de l'Afrique et de l'Islam, les ont rattachés définitivement, en pleine indépendance et en pleine liberté, aux plus nobles causes, la Justice, la Civilisation, le Progrès universel. Ainsi, ils ont réuni ce que l'histoire avait divisé. L'Afrique française est, désormais, une nouvelle patrie française, et elle est telle pour tous ceux qui l'habitent.

A notre tour, Français, nous ne l'oublions pas !

Gabriel HANOTAUX.

Billet de la Semaine

Les chemins de fer algériens de l'Etat

Nous avons dit, dans un précédent numéro, ce qui suit :

« Ghardimaou ne peut, comme point de transit, que prospérer et gagner au nouvel état de choses, de même que certaines localités du département limitrophe, mais nous ne croyons pas que Souk-Ahras soit appelée à bénéficier du changement qui va se produire, de même que Bône, qui pourrait bien perdre, au bénéfice de Constantine, le gros de ses ateliers que M. Morinaud cherchera à attirer au chef-lieu pour des raisons d'économie de personnel dirigeant ».

M. Morinaud, maire et président du Conseil général de Constantine, mis en cause, a fait une déclaration formelle qui doit calmer les appréhensions que le rachat avait pu faire naître chez certains de nos amis qui sont en même temps ceux du sympathique président de la Chambre de Commerce de Bône.

A tort ou à raison, nos amis avaient des craintes de voir Bône sacrifiée au profit du chef-lieu et leurs craintes se basaient sur la raison même.

Le B.-G. algérien, étant aujourd'hui incorporé au réseau de l'Etat, il coule de source que l'administration centrale doit être à Alger, sous la main du directeur général, son maintien à Bône ne pouvait d'aucune manière s'expliquer.

Reste la question des ateliers. Logiquement, ceux de Bône sont à leur place, ils y sont même mieux

que ceux de Constantine pour l'ancien Est-Algérien, éloignés de la mer par où arrive tout ce qui est nécessaire à l'exploitation d'un chemin de fer, tout venant du dehors : rails, wagons, essieux, voitures, etc., etc., donc aujourd'hui si une ville devait avoir la préférence, c'est bien Bône et non Constantine pour l'ensemble des deux réseaux réunis.

Mais il faut toujours compter avec les influences qui se manifestent dans un pays de suffrage universel, chacun voulant tirer la couverture à lui. Ménéville en sait quelque chose.

Tout le monde étant d'accord pour garder chacun le sien, il ne nous reste plus qu'à souhaiter de voir ce pauvre réseau algérien du B.-G. répondre un peu mieux à sa nouvelle destination de ligne de grand parcours en même temps que de chemin de fer minier appelé à connaître les forts tonnages.

LE SEMAINIER.

La fin de la guerre serait-elle proche?

Un de nos amis, très bien placé pour avoir des nouvelles sûres et certaines, nous écrit à la date du 9 courant, que la fin de la guerre pourrait très bien avoir lieu D'ICI TROIS MOIS et de nous dépêcher d'arriver à Paris si nous voulons encore voir Paris en état de guerre.

C'est bien ce que nous nous proposons de faire le plus tôt possible, malheureusement notre état de santé nous empêche pour le moment d'aller voir Paris, mais nous espérons bien pouvoir nous y rendre dans la première quinzaine de mai.

NOS ÉCHOS

Notre journal

Si nous n'avons pas paru la semaine dernière, ce n'est pas de notre faute, nous nous en excusons quand même auprès de nos lecteurs.

Aux interdictions générales et aux quarante-sept consignes particulières édictées par l'autorité militaire, de nouvelles interdictions sont venues s'ajouter depuis et si cela continue, les journalistes de Tunisie n'auront plus que la ressource d'annoncer la chronique des chiens égarés et qui sait encore si cette liberté ne nous sera pas retirée.

Trêve de plaisanterie, la loi du 4 août est une loi un peu trop impériale.

Un engagé volontaire

Parmi les derniers engagements, citons le fils de M. Alapetite, qui a contracté un engagement au 4^e Chasseurs d'Afrique, depuis une quinzaine de jours.

Toutes nos félicitations au jeune cavalier de dix-huit ans à peine.

Le grade d'amiral

Il y a quelques mois, le Ministère a rétabli le grade de maréchal de France, supprimé depuis la guerre de 1870.

Mais, jusqu'à ce jour, nous n'avons point vu que celui d'amiral ait été rétabli.

Est-ce un oubli ou bien faut-il admettre qu'en rétablissant le grade de maréchal, le Ministère ait entendu rétablir aussi celui d'amiral ?

Au moment où nos escadres accomplissent des prodiges de valeur dans les Dardanelles et notre armée navale fait montre d'une bravoure qui force l'admiration sur les champs de bataille de la Belgique, ne conviendrait-il pas de réparer cet oubli, si c'en est un ?

Bienvenue

Nous souhaitons une cordiale et sympathique bienvenue à M. Delarue, ingénieur de la traction du B.-G., à Bône, qui vient d'arriver à Tunis pour occuper l'emploi de chef des approvisionnements, créé tout exprès pour lui.

A bas les produits boches !

En France, on va inviter les commerçants à faire disparaître de leurs magasins, à l'intérieur, les réclames concernant les produits boches ou sous-boches.

Ici, en Tunisie, on ferait bien d'adopter la même mesure pour les réclames non seulement pour celles à l'extérieur, comme celle du pneu Continental que l'on voit toujours à la devanture du représentant, rue de Naples.

On avouera que le particulier se paie réellement notre tête, comme d'autres, du reste, que la censure ne nous laisse pas imprimer.

A l'ordre de l'armée

Parmi les citations à l'ordre du jour, relevons celle dont le lieutenant Raichlen, fils de l'honorable directeur de la Banque de Tunisie, a été l'objet :

« Raichlen, lieutenant au 4^e régiment de marche de tirailleurs algériens, a entraîné sa section à l'attaque d'une tranchée ennemie ; parvenu à trente mètres de l'ennemi, s'est maintenu pendant onze heures avec quelques hommes sur le terrain conquis, repoussant toutes les contre-attaques allemandes. Ne s'est replié que sur l'ordre qui lui en a été donné, ramenant les tirailleurs qui restaient de sa section ».

Nous adressons au jeune officier et à son père nos sincères et sympathiques félicitations.

Dans les caïdats

Notre ami M. Mustapha Osmane, l'excellent caïd des Zlass, qui compte de nombreuses sympathies à Tunis, est venu passer quelques jours parmi nous.

Nous lui souhaitons une cordiale bienvenue.

Le doyen de la Colonie française

Jeudi de la semaine dernière, a été célébrée, dans l'intimité familiale, la fête anniversaire du doyen de la Colonie française de Tunisie, M. Gabriel Valensi, père de nos concitoyens et amis Raymond, Eugène et Joseph Valensi.

Le vénérable vieillard, qui est né le 5 avril 1815, avait atteint, le lundi précédent, sa centième année, et c'est dans un état admirable de santé et dans toute la plénitude de ses facultés qu'il a reçu, avec émotion, les félicitations et les souhaits de ses enfants, de ses petits-enfants et de ses arrière-petits-enfants.

La famille Valensi, qui est au service de la France depuis 1791, a rendu, ainsi qu'en témoignent les attestations officielles que se sont plu à lui décerner le département des Affaires Étrangères et les Consuls généraux, de grands services au Gouvernement et à la nation française.

M. Gabriel Valensi fut l'un des plus intimes amis de M. Léon Roches, ancien consul général de France à Tunis, et par la volumineuse correspondance qu'il a conservée sur les hommes et les choses du siècle auquel son aïeul, son père et lui ont été mêlés, on pourrait écrire une des pages les plus intéressantes de la Régence.

La Petite Tunisie Socialiste adresse à M. G. Valensi ses vœux les plus sincères et joint ses respectueuses félicitations à toutes celles qui lui ont été adressées.

Naturalisation des soldats indigènes

Commentant la proposition de loi de MM. G. Leygues, Doity, L. Millevoye et A. Rozet, tendant à l'accession de la qualité de citoyen français des militaires et anciens militaires indigènes de l'Algérie, de la Tunisie et du Maroc, la presse parisienne écrit qu'une telle loi nous honorerait autant qu'elle honorerait ceux en faveur de qui elle est proposée, car, selon la juste parole des auteurs du projet : « aux gens qui donnent pour elle leur vie sans compter, une nation doit offrir, sans imposer, ce qu'elle a de plus précieux : le droit d'entrer dans son sein, en se soumettant à ses lois ».

Nouvel explosif

Le Bulletin Officiel des Armées de la République signale qu'un explosif nouveau est venu récemment décupler la force de nos canons.

Dans les banques

Comme si les banques s'étaient donné le mot d'ordre, leurs clients ont reçu, sous forme de prospectus, un pressant appel d'avoir à solder les effets en souffrance qui encombrant leur portefeuille.

Le voici : « Dans un but d'intérêt général, à l'heure où chacun doit faire montre de patriotisme le plus ardent en facilitant les opérations financières de son pays, nous venons à nouveau faire appel à votre bon concours

et vous demander instamment d'acquiescer les créances qui vous concernent.

« Actuellement, payer ce qu'on doit est la meilleure démonstration qu'on puisse faire de la valeur de sa signature, c'est-à-dire de son crédit ».

Ce serait fort sagement penser, mais malheureusement les banques sont les premières à agir peu patriotiquement, aussi doutons-nous que leurs clients s'exécutent avant la fin du moratorium, leur appel fait penser au dicton : *Fais ce que je te dis et non ce que je fais.*

Chinoiseries et Turqueries

— Sommes-nous en état de guerre avec la Turquie ?

Vous allez me dire que poser pareille question à une pareille heure manque un peu de sérieux.

Je vous demande pardon. Rien n'est plus sérieux que l'administration des Douanes. Or, si j'en crois l'*Eclair* de Nice, la douane ne sait pas encore qu'une flotte anglo-française est en train d'enfoncer la Sublime-Porte, et je me vois obligé d'écrire cet article cet article tout exprès pour le lui apprendre. Quand la douane en sera tout-à-fait sûre, elle finira probablement par découvrir que le traité de commerce qui liait la France à la Turquie n'est plus en vigueur et qu'il est temps de confisquer les marchandises ottomanes tout comme la camelote boche.

Nous avons connu avant la guerre des utopistes qui nourrissaient cette belle espérance : *la réforme administrative.* Réve trop ambitieux ! La guerre elle-même ne nous permettra pas de le réaliser.

La preuve en est qu'un règlement du protectorat interdit l'exportation des langoustes pêchées sur les côtes de Tunisie. Pêcheurs tunisiens et consommateurs français s'en plaignent également. A quoi rime cette défense ? Allez le demander à M. Rond-de-Cuir, qui sera d'ailleurs bien en peine de vous répondre. En tout cas, nous avons de la chance que le problème de l'alimentation ne se pose pas chez nous, car il faut rendre cette justice à l'administration qu'elle a pris soigneusement toutes les dispositions nécessaires pour nous affamer.

Il est vrai que les commissaires de police n'iront plus dans les boulangeries mesurer la longueur des pains. Nous avions eu déjà la joie de lire une affiche qui autorisait nos mitrons à fabriquer du « pain français ». Maintenant, ô liberté chérie ! ils pourront faire à leur gré, « tous les pains, petits et gros, y compris les croissants ». Ainsi en a décidé le Conseil municipal. Lui, au moins, s'aperçoit qu'il est inutile de ménager la Turquie et que nous pouvons recommencer, sans inconvénient grave, à manger des croissants. Car, si on nous l'a défendu depuis huit mois, ce ne peut être que pour cette raison diplomatique. Je vous défie bien d'en trouver une autre qui ait le sens commun.

Gustave THÉRY.

N'en déplaise à notre confrère Gustave Théry, l'interdiction de l'exportation de la langouste est une excellente mesure à l'actif du Protectorat, dont on ne saurait trop le féliciter.

L'auteur de ces lignes habite plusieurs mois chaque année Paris où il lui est possible de se payer quelquefois une bonne langouste dans des prix abordables, alors qu'en Tunisie, où cependant se fait la pêche à la langouste, ce crustacé lui est presque interdit tant il atteint le plus souvent des prix exagérés pour une bourse moyenne.

Avec l'interdiction d'exportation, on pensait pouvoir peut-être se procurer des langoustes à des prix raisonnables, mais on avait compté sans les pêcheurs qui, jusqu'à ce jour, n'en ont pas encore envoyé une sur le carreau de la poissonnerie de Tunis.

— Achetez TIMBRE CROIX-ROUGE 15c. — 10 c. affranchi, 5 c. pour les blessés

La Question allemande

Ne soyons ni dupes ni complices : dupes surtout, non d'un aveuglement qui n'existe pas, mais de notre propre entraînement à trop d'indulgence, à des ménagements inacceptables et coupables. Justice avant tout, justice sévère, implacable, dans l'intérêt supérieur de l'humanité que nous devons défendre et venger. Justice et châtiement mérités, proportionnés à l'étendue du crime, et dus à l'ensemble des malfaiteurs, des assassins d'en haut et d'en bas, de la populace ivre de rapines, d'orgueil et de domination, à l'égal de ses maîtres, ses excitateurs et ses tyrans ; de la multitude des scélérats qui ont opéré et opèrent comme l'on sait, en territoires étrangers, attaqués et envahis par criminelle préméditation contre toutes conventions, toute raison, toutes règles politiques et d'humanité.

Cette association infâme de bandits s'est comportée et se comporte, en la circonstance, ainsi que des animaux féroces ; je ne pense pas que tel ou tel critique sincère puisse opposer de démenti à ces déclarations ; les points sont éclaircis et la question moralement jugée déjà pendant huit mois.

Avec de tels êtres, on ne compose pas ; on les détruit ; le loup, le tigre, la vipère ou le chien enragé ne sont l'objet, habituellement, d'autres rapports des humains avec eux que ceux que nécessite leur destruction, mesure incontestée de défense, de

sauvegarde et d'ordre public. Les « intellectuels » douteux, véreux, vicieux, déviés et amoraux, tristes guides de ces étranges déformés de la nature et de la conscience humaine, ne parviennent point à gagner la cause irrémédiablement perdue de cette sorte de bestiaux dangereux et violents. Pareils à des bêtes brutes ; leur vain plaidoyer va à l'encontre de leur désir.

Ne soyons pas complices d'une restauration ou d'un maintien quelconque de la vitalité de ces hordes barbares qui ne sont point des nations ou des peuples réels, au sens moderne et élevé du mot, n'étant que des foules sans idéal honorable, amorphes, abruties et corrompues, ne revant que meurtre et carnage en vue de satisfaire un orgueil insensé, une cupidité sans égale et une ambition odieuse et « kolossale ». Pas de faiblesse ! Elles n'ont pas droit au traitement historique réservé jusqu'ici aux vaincus par des vainqueurs humains et civilisés. Ecraser la tête du serpent venimeux, abattre les griffes du monstre devant l'humanité, pour l'asservir, est la seule résolution à prendre en commun pour libérer ou protéger les peuples menacés par une outrecuidance sans exemple, inacceptable et ridicule. Tant d'odieuse présomption appelle une leçon corrélative et nécessaire.

Que nos enfants et nos descendants n'aient point à nous faire grief d'une impardonnable imprudence, à nous maudire peut-être, d'avoir sottement négligé notre devoir de leur assurer, pouvant le faire, la quiétude complète à ce sujet, la sécurité dans l'avenir. Quels regrets, quels remords à nous épargner !

L'extinction, l'épuisement de l'espèce d'apparence humaine composant les trois empires centraux de l'Europe, mettront seuls fin, soit répété, à leur œuvre de mort, de dévastation et d'asservissement. Ils s'imposent donc.

C'est à cette besogne, c'est à une telle œuvre de moralité et de juste sévérité, de prudence, c'est à ce devoir général et social, en faveur de l'humanité attaquée et menacée encore dans ses œuvres vives, dans son existence et ses progrès, qu'il sera urgent de s'atteler dès la guerre terminée et la paix rétablie ensuite de l'écrasement des armées adverses contemptrices et destructrices du droit, de la justice et de la liberté des peuples. Réfléchissons un peu sur tant de maux et de crimes, tant d'indignités, de bassesses et d'ignomi-

nies ataviques, perpétrés chaque jour par les faits du grand drame actuel, couronnement des innombrables forfaits tautons à travers les siècles précédents, drame qui ruine et ensanglante l'Europe et le monde, et la décision conforme et rationnelle apparaîtra rapidement comme indispensable.

La fin, l'écrasement du militarisme allemand, si nécessaires soient-ils, ne peuvent suffire : A bas la race elle-même ! elle est pourrie jusqu'à la moëlle.

Il n'est pas contestable que le principe du respect complet des nationalités, hormis celles à détruire dans les pays ennemis, à conquérir, quoiqu'on en dise — soit, à juste titre, à l'ordre du jour des alliés vainqueurs. Petites ou grandes, elles ont droit à la vie, à la vie libre, à la vie nationale, à leur entier développement et à son plein effet, à la réalisation de leurs aspirations légitimes, à la marche régulière et sans entraves vers leurs destinées.

Les groupements humains en Etats ou autres collectivités, libertés nécessaires, ne doivent donc point être combattus ou empêchés par les transformations futures, prochaines, de la carte d'Europe, hormis la réserve ci-dessus. Ainsi, les Etats des Balkans, la Pologne, l'Alsace-Lorraine et autres, salueront avec joie cette paix si désirée d'unanimes et enthousiastes acclamations, prélude de l'assurance de leur liberté et de leur prospérité désormais reconquises.

Quant aux assemblages plus ou moins homogènes, aux agglomérations hétéroclites diverses et formées, en général, de brutes parfaites ou achevées qui composent l'empire des trois Bochies à supprimer comme néfastes, qui ont pris part, à qui mieux mieux, à l'affreuse agression et qui perpétuent, sans remords ni révolte, les crimes inouïs de leurs actes de guerre, c'est tout autre chose. Pourris de même. A supprimer.

Ils sont mûrs pour leur disparition de la scène politique et sociale. Sus à eux ! Les sauvages échantillons qui les forment n'ont que fort peu de ressemblance avec l'homme et le citoyen, s'étant placés eux-mêmes hors l'humanité. Débarrasser le monde de leurs hideuses races doit être l'objectif des défenseurs du droit et des principes humains. Le teutonisme plus ou moins pur a assez duré, assez vécu ; assainissons ; qu'il disparaisse ! La Bohie, future reine éventuelle du monde, ne verra pas le jour sous cet aspect ; elle périra dans l'œuf et ne sera pas regrettée.

Les bêtes fauves ne peuvent cohabiter avec les humains. Et l'on ne peut prétendre pouvoir les transformer en timides colombes, en paisibles agneaux ou en douces brebis ; n'y songeons pas. Quiconque est loup agit en loup, selon l'avis d'un auteur classique bien connu. Ces tribus spéciales d'êtres tarés et violents, cruels et inhumains, tous solidaires dans le crime actuel, déviés et barbares, ne sont point assimilables. Elles ne peuvent être touchées ou influencées par la morale ou le progrès civilisateur : on doit en être convaincu au XX^e siècle, et dès 1915. C...

Cure d'hiver

La Station de Korbous, sur le Golfe de Tunis (saison du 14 janvier au 30 avril), permet aux habitués des stations de Vichy, d'Ax et de Contréxville, de faire leur cure cet hiver.

Hôtels, villas, appartements. Etablissements modernes, masseurs et masseuses diplômés.

Service par automobile de Tunis à Korbous, les dimanches, jeudis et jours fériés, en 1 h 30. Départ de Tunis à 8 h 30 du matin, place de la Résidence ; retour à Tunis à 6 h 30 du soir. Prix des places : aller ou retour, 5 fr. Service automobile quotidien entre Soliman et Korbous.

Renseignements : 4, avenue de Paris, Tunis, à côté de la *Dépêche Tunisienne*.

Pharmacie BLOCH

14, avenue de France, et rue Al-Jazira, 2

Léon Bloch Fils

Pharmacien de 1^{re} classe de l'Université de Montpellier Lauréat de l'École Supér. d'Alger

Spécialités françaises et étrangères. — Optique médicale. Oxygène, sérums, préparations et pansements stérilisés. Service spécial d'expédition immédiate. — Conditions avantageuses pour Sociétés. Exploitations minières, agricoles, industrielles. Téléphone 553

RAYMOND VALENSI

INGÉNIEUR-ARCHITECTE
22, rue de Russie — TUNIS
Immeubles de rentes
Constructions industrielles et rurales
AFFOSAGE — Distribution d'eau
PLANS A FORFAIT — AFFAIRES — PROJETS

Le Roi des Placements

Il y a le roi des chemins de fer, le roi de l'acier, le roi du pétrole, etc. Il y a aussi le roi des placements. Le BON DE CAISSE de la BANQUE FRANCO-TUNISIENNE, qui rapporte cinq pour cent net d'impôt. — 12, rue d'Alger.

MAISONS RECOMMANDÉES

Grande Fabrique de Pâtes Alimentaires. Boulangerie. G.-B. FRANCO, 13, rue Sidi-bou-Mendil, Tunis. — Téléph. 450.

La Compagnie des Phosphates de Constantine (exploitations du Djebel-Kouif, près Tébessa) prévient les ouvriers de son ancien personnel, mineurs, métallurgistes, maçons, poseurs, terrassiers, manœuvres, qu'elle est disposée, dans la mesure des places disponibles, à les réoccuper sur ses chantiers et dans ses ateliers, où les travaux viennent de reprendre et se poursuivront avec une activité croissante.

Adresser toute demande d'embauche à M. le chef d'Exploitation des mines, du Djebel-Kouif, près Tébessa.

VÊTEMENTS
J. BELL
8, Rue d'Italie, TUNIS



DEMANDEZ PARTOUT
Nouveaux Parfums de la COTE d'AZUR
Parfumerie F. Brun & Barbier
E. Barbier, successeur
CANNES - GRASSE
Solel Concessionnaire p^r toute la Tunisie :
Sion Guoz
69, rue de la Kasbah (Cité Samama), TUNIS
L'imprimerie Spéciale de la "Petite Tunisie Socialiste"
Le gérant : J. Giannitrapani.

BANQUE DE TUNISIE

Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs
Siège Social à Tunis, 3, rue Es-Sadikia
Succursale à BIZERTE, SOUSSE et SFAX

Emission de chèques et de lettres de crédits — Change de Monnaies — Garde de Titres et Objets précieux — Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque

Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France
Société anonyme fondée en 1874 au capital : 500.000.000
Siège Social à PARIS : 54 et 56, rue de Provence
Agences en Tunisie : TUNIS-SOUSSE-SFAX

Principales Opérations
Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts — Escomptes et encaissements d'effets de commerce — Avances sur marchandises et connaissements — Crédits documentaires — Délivrances de chèques sur tous pays — Opérations de Bourses — Souscriptions sans frais aux émissions — Avances sur titres — Garde de titres — Encaissements et Escompte de coupons — Virements télégraphiques — Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaie.

Correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger.

DANS LE MONDE ENTIER
Les Agriculteurs, les Industriels,
les Marines de guerre et Marchande,
les Automobilistes, les Aviateurs, etc.
graisissent leurs machines avec les Huiles Minérales Américaines

VACUUM MOBILOIL
Marque "GARGOYLE"
Maison A. MODIGLIANI
Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie :
5, Rue Saint-Charles = TUNIS
Télégr. Import-Tunis Téléphone : 0.74

SYPHILIS GUERISON DEFINITIVE SÉRIEUSE sans rechute possible par les COMPRIMÉS de GIBERT 606 absorbable sans piquet

Élévatoire rénové et sensationnelle destiné à révolutionner le monde médical thérapeutique moderne. Traitement facile et discret même en voyage. La boîte de 48 comprimés 6 fr. 25 franco contre mandat. (Nous n'expédions pas contre remboursement)

Pharmacie GIBERT, 19, rue d'Aubagne-Marseille

Pour paraître prochainement : **LES CONTES DE LA HARA**, par J. Véhel -- Prix : 2 f. 50
200 pages, nombreuses gravures inédites. — Par souscription : 2 fr.

Chaux Hydraulique & Ciment
PAUL POTIN
Dépôt : rue de Turquie (Port)
Bureau : 22, rue Es-Sadikia
Téléph. : Tunis n° 197, Potinville n° 2 (réseau d'Hamman-Lif)

Vins, Baux-de-vie du Domaine de Potinville
F. BERNET
TUNIS — Rue de Russie — TUNIS
Liqueurs de Marques
Eaux Minérales, etc.
LIVRAISON A DOMICILE

GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE
G. & E. LICARI
USINE A VAPEUR
Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS

Liqueurs de premier choix — Vins en gros
Spécialité d'Amer et de Fernet LICARI

Récompenses à plusieurs expositions et concours, Médaille d'or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS
Société anonyme au capital de 200 millions, entièrement versés
Agence de Tunisie : Tunis, Bizerte, Sfax, Soussse

Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédits, ordres de Bourse, garde de titres, souscriptions, opérations diverses sur titres, lettres de crédit circulaires et mandats de voyage payables dans le

Dépôts à vue : 2 o/o
Dépôts à échéance fixe (de 2 à ans) : 3 o/o

Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs bijoux, titres de propriétés.

Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.

Location de compartiments à partir de 5 francs par mois

Cie DE NAVIGATION MIXTE
Cie Touache Paquebots-poste Français
AGENCE DE TUNIS
(LIGNE MARSEILLE-TUNIS-SOUSSE-SFAX hebdomad.)
Marseille. — Départ mercredi à 12 heures.
Tunis. — Arr. Vendredi à 3 h. 15 — Dép. vend. à 19 h.
Soussse. — Arr. Samedi à 7 h. 30. — Dép. Samedi à 13 h.
Sfax. — Arrivée dimanche à 4 h. — Dép. dimanche à 13 h.
Tunis. — Arrivée lundi à 12 h. — Départ lundi à 14 h.
Marseille. — Arrivée mercredi à 5 h. 15.

Départs réguliers tous les mardis à midi de Tunis pour Sfax, Djerba, Zarzis et Les Bibans et retour par les mêmes escales (sauf modification).
Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.
Les Agents principaux : PÉDELUPÉ Frères.

Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie
Société Anonyme -- Capital 75 millions
SUCCURSALE DE TUNIS : Avenue de France
Agences à SOUSSE et à BIZERTE

PRÊTS hypothécaires en participation avec le Crédit Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans.

Opérations de banque, Escomptes, Recouvrements.

Ordres de bourse. Avances sur titres et sur marchandises. Garde de titres. Paiement de coupons. Paiements télégraphiques. Chèques et lettres de crédits sur tous pays.

Location de coffres-forts. Changes de monnaies étrangères.

Dépôts de fonds à échéances fixes. Un an à 4 ans 3 o/o.


Dépôts à vue. Comptes chèques avec intérêts.

RESTAURANT DU JAPON
C. FIORINI & C. FALORNI, propriétaire
7, RUE AMILCAR, 7 — TUNIS

Service à la Carte. — Repas sur commande. — Vraie Cuisine italienne. — Spécialité de Ravioli et Cassate. — VINS Fins de la Maison ROUFF de Naples. — Vins de Piémont et Vins de Chianti.

L'Aermotor
Moulin à Vent en acier galvanisé
Les plus hautes récompenses aux Expositions

Pour tous renseignements s'adresser chez
M. P. LECLERCQ & Cie
Avenue de Carthage — TUNIS



TUNISIA-PALACE
Hôtel de premier ordre
LUMIÈRE ÉLECTRIQUE
150 CHAMBRES & SALONS
LE PLUS BEL HOTEL DU LITTORAL AFRICAIN - JARDIN D'HIVER
Hôtel de premier ordre
LUMIÈRE ÉLECTRIQUE